

LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS

L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

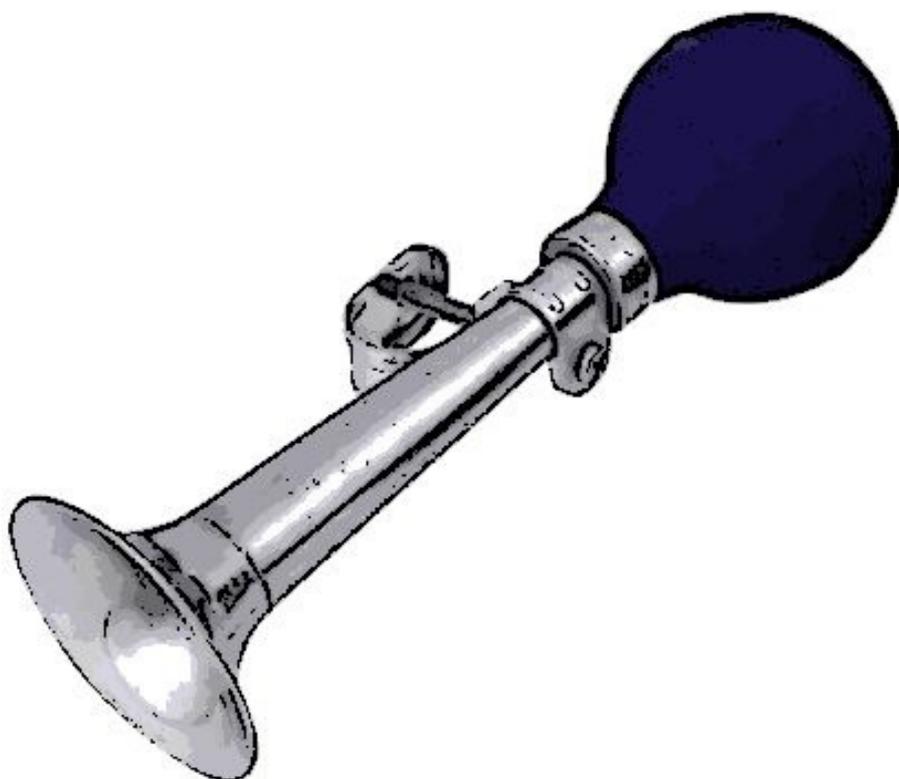
Petit frère de notre newsletter l'[Heure de la Sirène](#), le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre récent *Observatoire citoyen de la marchandisation des associations (OCMA)*.

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet, à proposer vos témoignages, contributions... à l'adresse marianne@associations-citoyennes.net

Enfin, si vous n'avez aucune idée de ce que nous entendons sous le terme de marchandisation ou de financiarisation des associations, nous vous invitons à lire [notre rapport ici](#).

Pour recevoir cette lettre mensuelle, [inscrivez-vous sur ce formulaire](#).



QUELLE PLACE POUR LES ASSOCIATIONS DANS LA FEUILLE DE ROUTE ESS ?

Le 6 novembre dernier, Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises qui compte dans son portefeuille l'économie sociale et solidaire (ESS), présentait sa feuille de route. Elle retrouve ainsi un sujet qu'elle connaît bien puisqu'elle avait été secrétaire d'Etat chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable entre 2020 et 2022.

Elle sera épaulée par un nouveau délégué ministériel à l'ESS, Maxime Baduel, jusqu'alors directeur de l'association Solidarités nouvelles pour le logement et qui avait déjà travaillé avec elle au ministère en 2020.

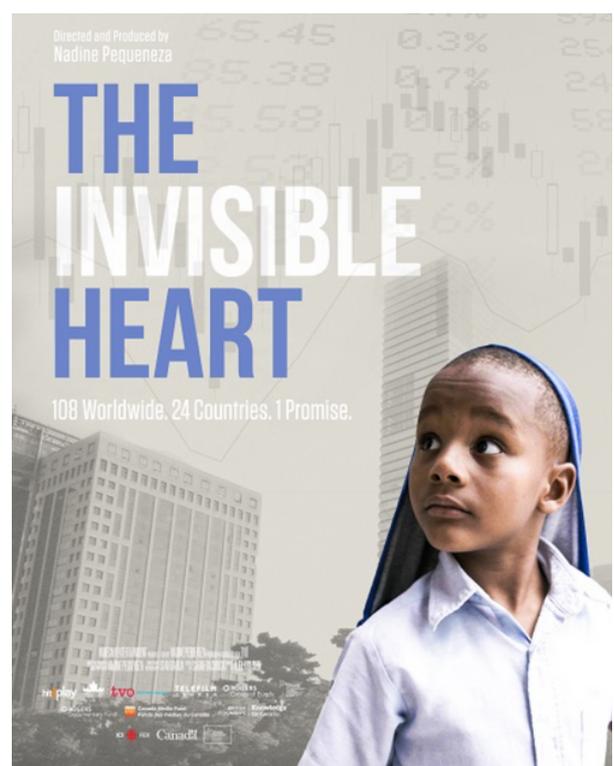
Son fil rouge : rapprocher l'ESS de l'économie classique. Faire déteindre ou faire fondre les principes de l'ESS sur/dans l'économie classique ? La question reste en suspens mais tout au long de son discours on entend bien que lorsqu'elle parle de l'économie sociale et solidaire, la ministre voit essentiellement des entreprises (certes avec une gouvernance particulière) mais pas vraiment les associations qui sont pourtant la forme majoritaire au sein de l'ESS.

Elle assure vouloir remplir sa promesse de 2020, jamais réalisée, de placer un équivalent temps plein dédié à l'ESS dans chaque préfecture, renforcer les chambres régionales de l'ESS et poursuivre le soutien au pôles territoriaux de coopération économique PTCE avec des budgets pour le moins restreints.

LES CIS OUTRE-ATLANTIQUE

« Nous avons beaucoup entendu parler de la main invisible du marché, penchons nous maintenant sur le cœur invisible du marché pour aider celles et ceux que la main a lâché »... Cette phrase lance un film canadien, « Le cœur invisible », sur les contrats à impact social. Ce documentaire est visible sur des plateformes payantes mais en anglais sans sous-titre. S'il laisse une grande place aux défenseurs de ces contrats, il nous montre également le contrepoint et surtout nous donne à voir l'intérieur de la machine et ses artisans aux Etats-Unis et au Canada. Parmi les acteurs, la Pritzker Foundation, Goldman Sachs et la Northers Trust ont investi 17 millions de dollars dans des programmes pré-scolaires à Chicago pour éviter la déscolarisation des enfants. Objectif : éduquer 2600 enfants sur 3 ans. Le groupe est comparé à des enfants de l'école publique à leur entrée à l'école. On vérifie que les enfants qui ont suivi le programme pré-scolaire savent lire et n'ont pas besoin de remédiation scolaire. Le programme promet à ses investisseurs 8% de retour sur investissement par an pendant 18 ans (jusqu'à la sortie de l'école supérieure de l'élève) soit un doublement de la mise de départ, payée par l'éducation publique de l'Etat et la ville de Chicago. Un peu plus loin le documentaire souligne que dans le même quartier, 54 écoles publiques ont fermées...

Les paiements des CIS sont échelonnés selon plusieurs indicateurs déclencheurs. Dans le cas du programme de Chicago, par exemple, un des indicateurs s'appuie sur le niveau de préparation à l'entrée à l'école. Ce dernier est mesuré par un logiciel : « Teaching Strategies Gold » sur la base de 38 objectifs définis et de multiples données renseignées tout au long de l'année. Chaque jour, la responsable d'une de ces écoles met à jour les données sur un enfant particulier pour ne pas prendre du retard. Premiers résultats des tests : plus de 70% des enfants sont prêts pour entrer à l'école ; les indicateurs prévoient un taux de 50% pour assurer le maximum de retour sur investissement aux financeurs.



...
Son budget atteint, comme l'année précédente, 20 millions d'euros. Dans cette enveloppe ont été notamment annoncé : un million d'euros par an sur trois ans pour un fonds d'amorçage sur les projets d'ESS en territoire rural et 2,5 millions d'euros par an pour les PTCE.

Par ailleurs, elle renouvelle « sa passion » pour les contrats à impact (CIS). Ils seront un axe fort de sa feuille de route. Un peu délaissés du temps de Marlène Schiappa, ces contrats retrouvent donc avec Olivia Grégoire une ardente défenseuse. Elle souhaite les simplifier pour mieux « les massifier » comme elle l'avait déjà annoncé lors de la remise du rapport de Thomas Cazenave visant au développement de ces contrats en 2022 (Klaxon#2).

Un rapport dont elle assure vouloir s'inspirer et qui, rappelons-le, appelait à se défaire des considérations morales françaises et à augmenter les taux d'intérêt de ces contrats pour mieux attirer les investisseurs financiers. Elle annonce vouloir raccourcir la phase de structuration pour qu'elle ne dépasse pas douze mois là où aujourd'hui elle peut s'étendre sur plusieurs années. Un certain nombre de nouveaux contrats devaient être annoncés. Depuis 2020, trois appels à projets ont été lancés en 2021 et 2022, une vingtaine de contrats ont été sélectionnés dont certains sont toujours en phase de structuration. (voir notre tableau dans le rapport). Or, l'enveloppe totale consacrée à tous ces CIS (et qui sera donc remboursée au final par l'Etat) atteint plus de 52 millions d'euros ...

Dans le projet de loi de Finances pour 2024, le budget de 19,2 millions d'euros alloué à l'ESS est détaillé. L'enveloppe (4,1 millions) dédiée au développement des structures de l'ESS est réduite tandis que l'investissement à impact reçoit 1,4 millions. « Cette évolution s'explique notamment par le fait que l'Etat va procéder au paiement de sa contribution annuelle aux contrats à impact engagés et initier de nouveaux contrats à impact » explique le Mouvement associatif dans son analyse du projet de finances. Ce glissement marque bien le risque que représente, pour les structures historiques de l'ESS, le développement de l'investissement à impact qui vient clairement, dans ce projet de Finances, amputer une partie du financement de l'ESS au profit, soulignons-le, d'acteurs qui en sont très éloignés comme, par exemple, BNP Paribas structurant et investisseur de la plupart des contrats à impact en France.

Concernant une révision de la loi Hamon de 2014, annoncée par Marlène Schiappa à l'époque, elle rétro-pédale assurant que si certains points peuvent être améliorés, la loi ne sera pas changée en une loi Grégoire. Pas de loi de programmation non plus pour l'ESS mais un « contrat de filière » qui laisse sceptique de nombreux acteurs puisqu'un tel contrat aura du mal à prendre en compte l'aspect transverse de l'ESS, et notamment la place des associations, sauf à ne pas considérer cette transversalité, ce qui semble être la vision d'Olivia Grégoire.

TIERS-LIEUX : QUELLE HISTOIRE ?

....

En 2014, au Canada, le gouvernement d'Ontario lance son premier appel à projet pour des CIS. Sur les 4 lauréats retenus, l'une est une association, Mainstay Housing, qui propose un programme type « logement d'abord » à des personnes à la rue en grande précarité. Il les reloges dans des appartements tout en les accompagnant de manière intensive pendant trois ans. L'association a obtenu, via le CIS, un investissement de 5 millions de dollars et l'accompagnement dans leur évaluation par le cabinet Deloitte. La caméra filme l'étonnement dans les yeux de la responsable du programme lorsqu'elle entend les cadres de Deloitte lui expliquer : « Les investisseurs attendent un retour sur investissement qui sera lié au succès du programme, si vous atteignez 75% de succès (entendu comme la sortie du programme vers un emploi au bout de trois ans) alors l'investisseur touchera un retour sur investissement de 10,9% ». Elle exprime sa crainte face à la pression que fait peser le CIS sur les pratiques de son association mais ne peut refuser les 5 millions... Pour elle, le succès du programme repose sur l'installation dans la durée des personnes dans leur logement, le fait qu'ils retrouvent une place dans la société comme citoyen ; l'emploi est souvent un horizon impossible. Une universitaire canadienne, Mildred Warner, professeure à la Cornell University, abonde : « L'opérateur (l'association ! NDLR) ressent la nécessité de parvenir à ces indicateurs. La pression des financeurs entre dans leur quotidien notamment via les incessantes remontées de données. La perception financière finit par devenir la voix la plus importante dans ces contrats. Est-ce un problème dans un programme social destiné aux plus exclus, aux plus fragiles que leurs voix ne soient jamais entendues ? Je pense que oui c'est un gros problème ».

En Angleterre, Caroline Mason, directrice de la fondation Esmée Fairbairn, a participé et investi dans le premier Social impact bond anglais (version anglaise des CIS) et depuis dans 6 autres. Elle en évalue aujourd'hui les limites : un des risques évidents à ses yeux tient dans la simplicité des indicateurs de mesure d'impact, finalement faciles à atteindre tout en étant adossés à des retours importants. Un exemple : dans un des CIS, le déclenchement du paiement des intérêts se basait sur le nombre de jours pendant lesquels les enfants n'étaient pas placés. « Ils pouvaient donc être n'importe où », souligne Caroline Mason qui aurait aimé que l'indicateur s'intéresse plutôt au fait que l'enfant ne soit plus en danger dans sa maison. Pour elle, ces outils nous ramènent à une époque où la philanthropie décidait où placer son argent sans aucun regard démocratique. Les riches investisseurs décident ce qui est bon pour le peuple. Elle appelle à faire très attention entre cette approche philanthropique et la place des droits démocratiques. Continuera-t-elle à investir dans ces outils ? Le film ne le dit pas.

Larry Brown, président d'un des plus importants syndicats canadiens, le syndicat national des employés et employés généraux du secteur public, rappelle que ces vingt dernières années, la richesse du Canada a doublé et les services publics ont diminué. « Avec les CIS, la délivrance des services publics se transforme en transaction commerciale. Les gens ne recevront pas des services parce qu'ils en ont besoin mais parce que ces services peuvent rapporter des bénéfices. Cela en change complètement la nature ».

Le 15 septembre dernier, le collectif des tiers-lieuses a tenu son assemblée générale constituante après plusieurs années de rencontres et de travail commun. Ce réseau s'ajoute donc au vaste paysage des tiers-lieux avec un principe affirmé : défendre ces espaces comme non lucratif « par contraste avec des espaces portés par le secteur marchand, l'entrepreneuriat spéculatif et autres accélérateurs de business » et appuyer leur rôle « éminemment politique ». Lors du dernier Café CAC, ce réseau est venu nous présenter leur regard sur les tiers-lieux en le croisant avec celui de la coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants (CNLI). Ce réseau regroupe des lieux d'art et de culture collaboratifs et expérimentaux, alternatifs et indépendants et revendique son autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics et des logiques marchandes. Pourquoi appuyer ce but non lucratif ? Florence Lenertz du Crefad Loire, membre du réseau des tiers-lieuses, revient sur le terme de non lucrativité entendu comme le non-partage des bénéfices, l'inscription dans une perspective désintéressée, de gestion associative qui tente de faire circuler le pouvoir. Il implique aussi une réflexion sur la propriété des lieux afin d'être en correspondance avec les projets porteurs de transformation sociale difficilement compatibles avec une approche marchande... Or, les injonctions faites aux associations de trouver leur modèle économique sont de plus en plus présentes. Elles s'inscrivent dans un contexte de raréfaction des subventions qui oblige les associations à chercher ailleurs des moyens pour s'inscrire dans la durée.

Le terme tiers-lieux arrive dans les années 2010 et vient chapeauter tout un paysage très divers, aux histoires et cultures différentes, qui vont des squats, friches aux espaces de co-working. Petit à petit, le terme s'inscrit dans une politique publique. En 2018, la remise du rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » installe l'association nationale des tiers-lieux. En septembre 2022, France tiers-lieux devient un groupement d'intérêt public qui réunit l'Etat, via quatre ministères, l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et l'association nationale des tiers-lieux. Ce groupement d'intérêt public porte une vision très entrepreneuriale des tiers-lieux, notamment accès sur le rapport au travail, l'innovation technologique et le développement économique.

Julien Desgouttes, de la CNLI, rappelle qu'historiquement ces lieux avaient déjà été confrontés à des détournements « en participant par exemple à nos corps défendant, à des processus de gentrification ». Face à ces phénomènes, il lui semble nécessaire de « remettre de la multiplicité dans les tiers-lieux pour éviter l'appropriation de ces espaces et leur uniformisation par France tiers-lieux ». A ces yeux, l'enjeu est d'identifier clairement cette offensive et de comprendre que le capital a trouvé la manière de mesurer et donc de capturer la valeur de nos pratiques dans ces lieux, de comprendre également que cette offensive ne vient pas de l'extérieur mais qu'elle nous traverse toutes et tous. Face à cela, pas de réponse unique mais une multiplicité de contre-propositions qu'il s'agit de croiser dans des espaces de travail comme ceux proposés par ces réseaux qui marquent justement la biodiversité des lieux intermédiaires. Face également à l'amnésie historique portée par un terme tiers-lieux qui se présente comme innovant, rappeler l'histoire des espaces informels, indépendants, (la première friche culturelle revendiquée comme telle date de 1984 – le terme tiers-lieux arrive en 2010), faire le récit des pratiques culturelles, politiques, sociales pour faire obstacle à la récupération marchande.

Pour aller plus loin, vous retrouverez [sur cette page](#) toutes les ressources citées pendant notre Café CAC sur les tiers-lieux.

**POUR SUIVRE LES TRAVAUX DU COLLECTIF
DES ASSOCIATIONS CITOYENNES, RENDEZ-
VOUS SUR NOTRE SITE**

AGENDA

24 novembre : La question de l'accès au foncier nous semble un point essentiel à étudier dans le cadre de notre observatoire de la marchandisation, la prochaine rencontre nationale du foncier culturel va nourrir ces réflexions.

29 novembre : Rappelons qu'une journée d'études se prépare sur le groupe SOS, à noter dans vos agendas !

24 janvier : Notre prochaine séance de l'université des savoirs associatifs sur le financement de l'éducation permanente en Belgique, prochaine piste à explorer dans le cadre des travaux de notre observatoire sur la démarchandisation des associations.



RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS

**SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE
CITOYEN**

**DE LA MARCHANDISATION DES
ASSOCIATIONS
(OCMA)**

**ET LES ANCIENS NUMÉROS DU
KLAXON**

À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- « *Les fondations Rockefeller et Carnegie attaquées. Des sénateurs les accusent de commercialiser la charité et d'en faire un business* », New York Times 1913. La question qui nous préoccupe ne date vraiment pas d'hier ! Ce documentaire sur le capitalisme américain visible actuellement sur Arte nous rappelle comment il s'est construit autour de quelques grandes fortunes qui ont organisé la défense de leurs intérêts propres avant un interventionnisme d'Etat notamment construit par Roosevelt puis une déconstruction avant un retour du pouvoir des grandes fortunes symbolisées par les GAFAM.
- La Seine-Saint-Denis devient le premier bénéficiaire hors des Etats-Unis des actions philanthropiques de la banque JP Morgan, relate un article du Monde. Sa fondation annonce un nouvel investissement dans le département (où elle est présente depuis 2018) qui portera le budget total à 50 millions de dollars. Une vingtaine d'associations bénéficient déjà de ce soutien comme par exemple Sport dans la ville avec l'obligation de rendre compte de leur impact social. Aucun problème pour le président socialiste du département Stéphane Roussel : « *JP Morgan profite d'un système ultra libéral qui crée des inégalités mais je ne vois pas au nom de quoi je priverais mon territoire de leurs actions philanthropiques* ».
- « *Entre un service public déficient et un réseau associatif peu aidé, de plus en plus d'entrepreneurs parient sur une solution libérale* », écrit le journal Reporterre qui témoigne d'un nouveau filon pour les start-up : l'accompagnement à l'installation de paysans. Des start-up qui se revendiquent entreprise à mission...
- Lire le dernier Transrural et notamment cet article sur le livre de Tanguy Martin qui appelle à sortir les terres du capitalisme et fait un lien intéressant et nécessaire avec la question de la sécurité sociale de l'alimentation.

Observatoire citoyen de la marchandisation des associations